

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 juin 2018, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

- le règlement **AO-390** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est de modifier l'annexe H afin de remplacer la zone de stationnement d'une durée limitée existante devant le CLSC sis au 1271, avenue Van Horne, par une zone de débarcadère.
- le règlement **AO-391** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est de modifier l'annexe H afin de déplacer et d'agrandir la zone de débarcadère existante devant la Maison Lizette-Gervais sise au 1421, avenue Ducharme.
- le règlement **AO-392** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est de modifier l'annexe H afin de remplacer la zone de livraison existante devant la tour d'habitation sise au 205, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, par une zone de débarcadère.
- le règlement **AO-393** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est de modifier l'annexe H afin d'implanter une zone de débarcadère pour personne handicapée sur le côté est de l'avenue Durocher, au sud de l'avenue Bernard.
- le règlement **AO-394** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est de modifier l'annexe H afin d'implanter une zone de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes sur le côté est de l'avenue Wiseman, au nord de l'avenue Van Horne, à proximité de la garderie Montessori.
- le règlement **AO-395** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est de modifier l'annexe C afin de modifier le sens de la circulation sur certains tronçons des avenues Dollard, du Manoir et Outremont dans le cadre du Campus Outremont de l'Université de Montréal.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 14 juin 2018

La Secrétaire substitut de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate

